

REGLEMENT TOMBOLA « Temps fort Assistance 2018 »

Dans le cadre de l'organisation du temps fort assistance 2018 prévu et dans le but de fidéliser sa clientèle et recruter de nouveaux clients, BMCE Bank organise en partenariat avec SAHAM Assistance Maroc, une Tombola pour les nouveaux souscripteurs des produits de la gamme BMCE Assistance au niveau du réseau Maroc entre le 14 Mai et le 31 juillet 2018.

Conditions de participation à la tombola :

- Etre âgé de plus de 18 ans
- Eligible à tous les clients locaux ayant souscrit à un des produits suivants : **du 14 Mai au 31 Juillet 2018**
 - ➔ BMCE Assistance
 - ➔ BMCE Assistance Monde
 - ➔ BMCE Assistance Gold
 - ➔ BMCE Assistance étudiants marocains à l'étranger
- Avoir un **contrat actif** à travers le paiement de la redevance correspondante
- Le nombre de participants n'est pas limité

Nombre de gagnants : 3

Nombre de tirage au sort : 1 tirage au sort sur la base des souscriptions arrêtées aux dates suivantes :

- **31 juillet 2018 : 3 gagnants**

Désignation des gagnants :

Les tirages au sort des gagnants auront lieu après désignation des personnes éligibles aux tirages au sort. Le tirage se fera en présence d'un ou plusieurs représentants habilités de BMCE Bank et par Maitre Mohamed Maliki, Notaire à Casablanca.

Nature du lot à gagner : des bons d'achats voyage **d'une valeur maximale de :**

- **2 bons d'achats d'une valeur de 5000 Dhs**
- **1 bon d'achat d'une valeur de 10 000 Dhs**

Vulgarisation du jeu concours :

Le jeu concours sera vulgarisé par le biais des supports de communication tels que :

- Les sites communautaires
- Le site commercial de BMCE Bank
- Affichage urbain
- PLV en agences

Médiatisation du tirage au sort et du gagnant :

BMCE Bank se réserve le droit de communiquer sur le tirage au sort, le lot gagné et le gagnant, dans ses supports de communication internes et externes.

Le gagnant ne s'oppose pas à la communication de son identité par annonce média et sur les documents promotionnels.

Chacun des 3 prix offerts ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou à son échange pour quelque cause que ce soit.

La liste des gagnants figurera dans le site BMCE Bank et sur les réseaux sociaux. Les gagnants pourront également être contactés par leur Conseiller Clientèle ou par le Centre de Relation Client de BMCE Bank.

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière des résultats et du règlement ainsi que des modalités de participation.

En cas de difficultés éventuelles non prévues au présent règlement, ou en ce qui concerne son interprétation et / ou son application, BMCE BANK sera seule compétente et ses décisions seraient souveraines et sans appel.

BMCE Bank se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'organisation de ce jeu concours en cas de force majeure.